



Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

16 septembre 2022

20h30 – dans les locaux du T.S.R.

La séance commence à 20 h 35.

Le nombre de personnes présentes : 37

Personnes représentées : 10

Nombre de licenciés : 371

Le 16 septembre 2022, à 20 h 35, les membres de l'association du Tir Sportif Rupificaldien se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Jean-François PROUST, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Claude MAGNIN, secrétaire de l'association.

M. Christian GUILLEBAUD, vice-président, est présent.

Le Trésorier de l'association, M. Christophe LASALMONIE, était présent.

M. Jordan DAVID, vérificateur des comptes de l'association, régulièrement convoqué, était présent.

Il est constaté que les membres présents ou régulièrement représentés ne constituent pas le 1/3 des membres. Les statuts prévoient que l'on peut poursuivre l'ordre du jour sans le quorum atteint.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Allocution de bienvenue du Président.
- Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 01/10/2021.
- Rapport financier et moral du Président et vote.
- Rapport financier du Trésorier, rapport des vérificateurs aux comptes et vote.
- Présentation du budget prévisionnel par le Trésorier et vote.
- Fixation du montant des cotisations pour la prochaine saison.
- Désignation des vérificateurs aux comptes et vote.
- Désignation des représentants à l'assemblée de la Ligue Poitou-Charentes et vote.
- Questions diverses.

Il est constaté que les membres présents ou régulièrement représentés ne constituent pas le 1/3 des membres. Les statuts prévoient que l'on peut poursuivre l'ordre du jour sans le quorum atteint.

Pour mémoire, les membres ne peuvent pas cumuler plus de deux pouvoirs.

1. Allocution du Président.

A. Ce que l'on a traversé.

Le Président énonce les derniers événements délicats qui ont touché le club. Il y a eu la COVID et ses mesures sanitaires, la bourse aux armes annulée, l'impossibilité d'avoir des moments conviviaux.

Retour sur les nuisances sonores - les membres du club ont aussi été sérieusement impactés par l'arrêté municipal de la Mairie. En conséquence, nous avons aussi rompu les conventions en lien avec la Gendarmerie.

L'impossibilité d'organiser des compétitions de façon viable est très pénalisante. Il en est de même pour les challenges internes au club.

Le Président félicite le pôle compétition du club. Ils s'entraînent avec rigueur et passion.

2018 - 2019

- 5 championnats Départementaux / Régionaux / France
- 8 compétiteurs - 9 classements dans les 10 premières places dont 2 podiums

2019-2020

- Départemental 10m - 5 podiums - 3 titres champions et 2 vice-champions
- Régional 10m - 2 engagés - 1 podium - 1 vice-champion 1 engagé France

2021-2022

- Départemental 10m - 3 engagés - 4 podiums - 2 titres de champions et 2 vice-champions
- Régional 10m - 3 engagés - 1 podium

- Départemental 50m - 3 engagés - 5 podiums - 2 titres de champions et 2 vice-champions

Création de l'Ecole de Tir.

Mise en place de l'Ecole de Tir au sein du T.S.R. avec des personnes motivées pour prendre en charge les futures athlètes. Mise en place d'un planning de formation et communication.

L'année dernière fut compliquée tant pour les adhérents, que pour la gestion du club. Le Président tient à remercier tous les bénévoles qui ont permis d'avancer.

B. Situation actuelle.

Le Président évoque une année de transition. La Fédération Française de Tir ouvre la voie de la dématérialisation et les licenciés sont parfois dans le flou.

Rappel/explication du portail EDEN. Intervention du Président sur quelques anomalies de fonctionnement (certificats médicaux, photos,...).

Information sur le S.I.A..

Partage d'un retour d'expériences sur le monde des armes au quotidien - rappel du devoir d'exemplarité en tant que détenteur d'arme(s). Les nouvelles tendances du FINIADA en données chiffrées.

Soit en résumé, 30000 en 2019, contre 100000 aujourd'hui.

Le Président du club rappelle la notion de « tireur sportif ». Il en profite pour faire appel à de nouveaux compétiteurs et appel à la découverte de nouvelles disciplines.

Il salut le travail des encadrants diplômés et explique les différentes attentes du club et de la FFTir. La vocation et l'importance de nouveaux arbitres, mais aussi de tout l'encadrement via les différents brevets.

Le Président insiste qu'il y aura toujours une part de tireurs « loisirs », et une part de tireurs « compétitions » et que c'est bénéfique pour le club.

C. Demain.

Une attitude responsable préservera notre sport rappelle Jean-François.

Rappel de la date du 30 octobre 2022 concernant les catégories A1-11° issue des catégories B2 et B4 sous peine d'avoir de lourdes sanctions.

Annonce de notre prochaine Bourse aux Armes le 26 mars 2023 – déjà, quelques exposants se positionnent.

Un cruel besoin de bénévole se fait ressentir, aussi bien aux permanences du club, que pour l'entretien de la structure.

Sur ce point, le Président se dit prêt à examiner toute candidature.

En présence de M. Philippe ZANDVLIET, représentant de la Mairie pour notre AG, Jean-François souligne les relations apaisées avec les riverains. Et que d'un commun accord, nous allons tenter des solutions acceptables des deux parties.

2. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 01/10/2021

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité l'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée générale du 01/10/2021.

3. Rapport financier et moral du Président - vote.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité le rapport financier et moral du Président.

4. Rapport financier du Trésorier, rapport des vérificateurs aux comptes et vote.

Exposition du rapport financier par le Trésorier, Christophe LASALMONIE.

COMPTE DE RÉSULTAT TIR SPORTIF RUPIFICALDIEN

EXERCICE DU 01/09/2021 AU 31/08/2022

Compte de résultat courant		date	
		31 août 2022	
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats	14 123,01 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestation de service	6 448,69 €
601- Matières premières (Bois, sable, matériaux d'atelier)	- €	701-Marchandises licenciés (fournitures de tir: cibles..)	6 048,41 €
602- Autres fournitures (pr-dt alimentaires, pdt entretien, désherbant)	1 664,81 €	702- Autres marchandises (tee shirts, gilets, sets de table)	- €
604-Prestations de services (documentation, revues)	47,00 €	704 Prestations (cours & stages, journées découverte)	346,58 €
605 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques, cibles..)	4 206,23 €	705 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques)	- €
606 Autres achats (eau, électricité, carburant, papeterie)	5 371,14 €	706-Entrées, droits des manif, (challenges, bourse militaria)	- €
607 Autres achats marchandise (pt outillage, aspi, cart ordi)	2 833,84 €	708-Produits d'activité (tombola buvette, repas)	53,70 €
61 - Services extérieurs	4 585,34 €	74 - Subventions d'exploitation⁶	700,00 €
611-Sous-traitance générale	102,99 €	741-Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
612-redevance crédit bail (investissement et nx xtand)	- €	742-CNDS : a départemental et b national	
613- Locations (stand+salle de bourse+salle des fêtes)	511,00 €		
615-Entretien et réparation	2 885,47 €	743-Régions(s): (et pays via région)	
616- Primes d'assurance	1 085,88 €		
618- Prestations de service (doc cours, stages ext)	- €	744-Départements(s):	
62 - Autres services extérieurs	28 630,01 €		
621-personnel extérieur		745- Intercommunalité(s):EPCI ⁷	
622-Rémunérations honoraires (avocat, architecte, notaire)		746 -Commune(s): (La Rochefoucauld)	700,00 €
623-Publicité, relations publiques (affiches, radio, site.....)			
624-Transports (bus, train.....)		747- Elus; député, sénateur,	
625-Déplacements, réception (carburant, hotel, repas Noël)	357,75 €		
626-Frais postaux & télécom	734,76 €	748-Organismes sociaux	
627-Services bancaires, autres	147,00 €		

628-Cotisation licences (ligue, licences, cd tir 16, compétiteurs)	27 390,50 €	749 -Fonds européens	
63 - Impôts et taxes	358,00 €		
Impôts et taxes sur rémunérations		7410 -Agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés) et autres établissement public	
autres impôts et taxes	358,00 €		
64 - Charges de personnel		7411-Fédération française de tir et ligue	
Rémunération de personnel			
Charges de sociales		7412- Aides privées ponctuelles, partenaires, mécénat	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	53 045,00 €
SACEM et droits d'auteur		756-Cotisation licences	53 045,00 €
Subventions et dons versés		757- Dons manuels , legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	13,06 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77- Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	57 696,36 €	TOTAL DES PRODUITS	60 206,75 €
CONTRIBUTIONS			
VOLONTAIRES			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	- €	87 - Contributions volontaires en nature	- €
860 Secours en nature		870 - Bénévolat	- €
861-Mise à disposition gratuite, biens et prestations		871- Prestations en nature	- €
864- Personnel bénévole		872- dons en nature	- €
TOTAL des charges avant résultat	57 696,36 €	TOTAL des produits avant résultat	60 206,75 €
Résultat : Bénéfice (+) ou perte (-)	2 510,39 €		
TOTAL des charges	60 206,75 €	TOTAL des produits	60 206,75 €

Lecture du rapport vérificateur aux comptes par Jordan DAVID - Cf en pièces jointes.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité ce point.

5. Présentation du budget prévisionnel par le Trésorier et vote.

BUDGET PREVISIONNEL TIR SPORTIF RUPIFICALDIEN

EXERCICE DU 01/09/2022 AU 31/08/2023

Compte de résultat courant		date	
		31 août 2023	
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats	12 000,00 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestation de service	13 400,00 €
601- Matières premières (Bois, sable, matériaux d'atelier)	1 000,00 €	701-Marchandises licenciés (fournitures de tir: cibles..)	5 500,00 €
602- Autres fournitures (pr-dt alimentaires, pdt entretien, désherbant)	1 700,00 €	702- Autres marchandises (tee shirts, gilets, sets de table)	
604-Prestations de services (documentation, revues)	50,00 €	704 Prestations (cours & stages, journées découverte)	1 500,00 €
605 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques, cibles..)	3 200,00 €	705 Equipements licenciés (armes, lunettes, casques)	
606 Autres achats (eau, électricité, carburant, papeterie)	4 350,00 €	706-Entrées, droits des manif, (challenges, bourse militaria)	5 400,00 €
607 Autres achats marchandise (pt outillage, aspi.cart ordi)	1 700,00 €	708-Produits d'activité (tombola buvette, repas)	1 000,00 €
61 - Services extérieurs	4 561,00 €	74 - Subventions d'exploitation⁶	2 300,00 €
611-Sous-traitance générale	372,00 €	741-Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
612-redevance crédit bail (investissement et nx x tand)		742-CNDS : a départemental et b national	
613- Locations (stand+salle de bourse+salle des fêtes)	585,00 €		
615-Entretien et réparation	1 500,00 €	743-Régions(s): (et pays via région)	
616- Primes d'assurance	1 604,00 €		
618- Prestations de service (.doc cours, stages ext)	500,00 €	744-Départements(s):	
62 - Autres services extérieurs	27 714,00 €		
621-personnel extérieur		745- Intercommunalité(s):EPCI ⁷	
622-Rémunérations honoraires (avocat, architecte, notaire)	1 500,00 €	746 -Commune(s): (La Rochefoucauld)	700,00 €
623-Publicité, relations publiques (affiches, radio, site.....)			
624-Transports (bus, train.....)		747- Elus; député, sénateur,	
625-Déplacements, réception (carburant, hotel, repas Noël)	300,00 €		
626-Frais postaux & télécom	859,00 €	748-Organismes sociaux	
627-Services bancaires, autres	140,00 €		
628-Cotisation licences (ligue, licences, cd tir 16, compétiteurs)	24 915,00 €	749 -Fonds européens	
63 - Impôts et taxes	330,00 €		

Impôts et taxes sur rémunérations		7410 -Agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés) et autres établissement public	
autres impôts et taxes	330,00 €		
64 - Charges de personnel		7411-Fédération française de tir et ligue	
Rémunération de personnel			
Charges de sociales		7412- Aides privées ponctuelles, partenaires, mécénat	1 600,00 €
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	45 630,00 €
SACEM et droits d'auteur		756-Cotisation licences	45 630,00 €
Subventions et dons versés		757- Dons manuels , legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	12,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	77- Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	59 605,00 €	TOTAL DES PRODUITS	61 342,00 €
CONTRIBUTIONS			
VOLONTAIRES			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	- €	87 - Contributions volontaires en nature	- €
860 Secours en nature		870 - Bénévolat	- €
861-Mise à disposition gratuite, biens et prestations		871- Prestations en nature	- €
864- Personnel bénévole		872- dons en nature	- €
TOTAL des charges avant résultat	59 605,00 €	TOTAL des produits avant résultat	61 342,00 €
Résultat : Bénéfice (+) ou perte (-)	1 737,00 €		
TOTAL des charges	61 342,00 €	TOTAL des produits	61 342,00 €

Vote à l'unanimité de cette présentation.

6. Fixation du montant des cotisations pour la prochaine saison.

Le Président, à la vue des difficultés de l'an passé, en plus de la hausse générale des coûts, s'interroge sur une hausse éventuelle de la licence.

Le vice-président prend la parole et argumente du fait que les matériaux nécessaires à l'entretien augmentent régulièrement.

Un débat s'ouvre aussi avec les licenciés sur les futurs travaux du stand concernant le recyclage du plomb. Il est effectivement question de provisionner

pour se mettre aux futures normes sur le plomb (récupérateurs, contrat avec une société agréée, etc...).

La somme de 200 € par licence est proposée au vote.

À cette proposition, 4 abstentions et 2 contres, cette mesure est validée.

7. Désignation des vérificateurs aux comptes et vote.

Le Président demande si parmi les licenciés présents, il y aurait des volontaires pour être vérificateur au compte.

Deux personnes sont désignées :

- Alain BROUSSARD
- Jordan DAVID

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité leur nomination.

8. Désignation des représentants à l'assemblée de la Ligue Poitou-Charentes et vote.

Citation des membres volontaires pour une présence à l'assemblée générale de la Ligue :

- Jean-François PROUST
- Christian GUILLEBAUD

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité leur nomination.

9. Questions diverses.

- Nous avons plusieurs questions sur l'évolution des horaires.

À l'annonce de cette question, le débat, c'est enflammé. Philippe ZANDVLIET, représentant de la Mairie, a dû clarifier les choses auprès des licenciés. Impossible de faire quoi que ce soit maintenant que le débat est aux mains du tribunal Administratif de Poitiers.

Il a été soulevé le problème de l'expert chargé de l'étude sonore, qui prend beaucoup de temps pour rendre son travail auprès des parties.

Jean-François annonce que par l'intermédiaire d'un avocat, le T.S.R. a relancé l'avocat et fait copie de cette dernière à la partie adverse.

Il en ressort que le silence de l'expert tend à recréer une tension entre les licenciés du stand et la mairie. M. ZANDVLIET annonce que la Mairie va faire le nécessaire pour relancer l'expert.

La situation est compliquée, impossible de faire évoluer les choses sans ce rapport. Et même si le Maire semble bienveillant concernant le club, il est très important d'obtenir de nouvelles facilités d'ouvertures.

Aujourd'hui, le Président souligne le faible niveau d'inscription suite à des horaires par toujours très adaptés à ses membres et surtout aux compétitions.

- Autre point soulevé par notre secrétaire adjoint, Claude Magnin, le prêt des armes qui pourrait passer à 5 €.
 - o Hors initiation
 - o Hors école de tir.

Après échange avec l'assemblée présente, il en ressort que le club à la charge de la sécurité des armes, et que donc elles doivent faire l'objet d'un suivi régulier auprès d'un armurier régulièrement.

Ce point est soumis au vote par le Président.

L'assemblée vote : 2 abstentions, pas de contre.

Mesure validée.

- Mise en place d'un droit d'entrée de 50 € pour les nouveaux membres - proposé par Claude Magnin.

Toujours pour pallier le coût de la vie, il est avancé la hausse constante des charges du club, et de son entretien - raison évoquée pour cette proposition.

Vote de cette mesure : 3 abstentions, pas de vote contre.

Mesure validée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 H16.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A, le

.....

Signatures :

Président

Secrétaire